



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains  
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

# RAPPORT DE JUILLET 2020

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

B	: Blessé
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
API	: Appui à la Protection des Institutions
AT	: Agent de Transmission
BRB	: Banque de la République du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CMCL	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COSESSONA	: Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
CPC	: Commissaire de Police Chef
CPG	: Commissaire de Police Général
DCA	: Défense Contre Avion
DCEFTP	: Direction Communale de l'Enseignement, de la Formation Technique et Professionnelle
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
ETS	: Ecole Technique Secondaire
F	: Femme
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Forces de Défense Nationale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
GB	: Gouvernement du Burundi
GMIR	: Groupement Mobile d'Intervention Rapide
H	: Homme
IRC	: International Rescue Committee
IT	: Immatriculation Temporaire

MSD	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
MSF	: Médecins Sans Frontières
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OPP	: Officier de Police Principal
OTB	: Office du Thé du Burundi
PJ	: Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
RDC	: République Démocratique du Congo
RPA	: Radio Publique Africaine
RN	: Route Nationale
SEPEDUC	: Syndicat des Enseignants Professionnels de l'Éducation
SNR	: Service National de Renseignement
SOSUMO	: Société Sucrière de Moso
STEB	: Syndicat des Travailleurs Enseignants du Burundi
SYGEPEBU	: Syndicat Général du Personnel de l'Enseignement du Burundi
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UB	: Université du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VOA	: Voice Of America
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

\*\*\*\*\*

## ***I. INTRODUCTION.***

Dans le présent rapport, nous traiterons des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de juillet 2020. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

Notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés aux élections présidentielles et législatives du 20 mai 2020, aux élections des conseillers collinaires, aux élections des membres des bureaux des conseils communaux et enfin aux élections des administrateurs communaux. C'est notamment :

- des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD);
- des attaques à mains armées ;
- des traitements inhumains et assassinats dont les burundais rapatriés de la Tanzanie ont été victimes.

Au plan politique, nous avons noté :

- une intolérance politique caractérisée par des destructions méchantes et des attaques menées contre des membres du parti CNL ;
- des retraits des listes des candidats aux élections des conseillers collinaires ;
- des irrégularités dans les élections des membres des bureaux des conseils communaux ;
- la transgression de l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs communaux.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales où les plus visés sont des membres du parti CNL ;
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.
- la poursuite de l'affaire du défenseur des droits humains, Germain RUKUKI

Au point de vue social, notre rapport se focalise sur les ravages causés par la pandémie du Covid-19.

Après cette analyse contextuelle, nous réservons un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont également retenu notre attention. Le présent rapport se penche aussi sur la situation des burundais réfugiés en Tanzanie et leur sort au moment de leur retour dans leur pays natal.

Notre rapport se penche enfin sur la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

\*\*\*\*\*

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.**

### **II.1. Du contexte sécuritaire.**

Au cours du mois de juillet 2020, la sécurité a été dangereusement menacée par :

- des exactions des Imbonerakure ;
- des attaques à mains armées ;
- des menaces de mort suite à des raisons politiques ;
- des abus et assassinats à l'endroit de burundais rapatriés de la Tanzanie.

#### **II.1.1. Des attaques armées.**

**1.** Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2020 vers 2 heures du matin, sur la colline Gifurwe, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des personnes armées non identifiées ont attaqué une boutique appartenant au prénommé Emile et ont volé une somme de 6.000.000 FBU. Selon des sources sur place, ces bandits armés ont d'abord détruit cette boutique et ils ont ensuite ligoté Mwarabu, travailleur d'Emile. Ces voleurs ont tiré 3 balles avant de se sauver. Les mêmes sources ont indiqué que les policiers sont intervenus tardivement.

**2.** En date du 8 juillet 2020, vers 8 heures du matin, sur la colline Rwamvura, commune Kigamba, province Cankuzo, trois commerçants de vaches à savoir Radjabu NTAKIMAZI, Mahamoud NDAYISENGA et Ézéchiel SEMUGABO sont tombés dans une embuscade de voleurs non identifiés armés de fusils et qui les ont blessés. Ils se rendaient au marché de vaches situé sur la colline Shinge de la même commune. Les victimes ont été blessées par balles et une somme de plus de 30 millions de FBU a été volée. Les blessés ont été évacués vers l'hôpital de Muyinga pour des soins. Selon les victimes de l'attaque, les assaillants portaient des tenues militaires.

**3.** Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2020, à la sous-colline Mushanga, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke et plus précisément au pied de la réserve naturelle de la Kibira, 2 militaires ont été tués et 4 autres ont été grièvement blessés dans une attaque dirigée par un groupe armé contre des militaires. Des crépitements d'armes lourdes ont été entendus lors de ces affrontements entre des militaires accompagnés par des Imbonerakure opérant des patrouilles dans cette forêt. Selon des sources sur place, ce groupe armé parlait la langue rwandaise. Les mêmes sources ont indiqué que, très tôt le matin du 21 juillet 2020, les corps des 2 militaires abattus et les 4 autres blessés ont été embarqués dans 2 véhicules militaires et conduits vers Bujumbura Mairie. Des hauts gradés militaires dont les responsables de la première région militaire se sont rendus sur la sous-colline Rutabo et ont appréhendé 5 interahamwe tandis que des policiers du poste de police de la commune Mabayi ont arrêté 5 Imbonerakure de la colline Gafumbegeti. Ces Imbonerakure ont été accusés de collaborer avec ce groupe armé basé dans la réserve naturelle et de le ravitailler.

#### **II.1.2. Des attentats à la grenade.**

**1.** En date du 7 juillet 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Misakura, colline Ijenda rurale, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rurale, une grenade a été lancée par une personne non identifiée blessant Déogratias NTIRORANYA, membre du parti CNL. Ce dernier **rentrait chez lui et arrivé devant la porte de son enclos, il demandait à ses enfants de lui ouvrir la porte d'entrée** lorsqu'une grenade lui a été lancée.

Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau du ventre, du genou et des épaules. La victime a été vite évacuée vers l'hôpital d'Ijenda pour des soins d'urgence avant d'être transférée vers l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura. Le lendemain, le nommé NTAKARUTIMANA, cabaretier de la colline d'Ijenda rurale a été arrêté et incarcéré au poste de police de Rwibaga, commune Mugongo-Manga, pour enquêtes.

**2.** En date du 8 juillet 2020, dans un endroit communément appelé kw'Isamariro, en zone urbaine de Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, une grenade a été lancée par des personnes non identifiées et a explosé faisant 10 personnes blessées dont une qui a succombé à ses blessures. Selon des sources sur place, les victimes ont été évacuées vers l'hôpital des MSF situé au quartier Kigobe. Selon les mêmes sources, Ernest NDUWIMANA, chef de zone Buterere a indiqué que les enquêtes ont directement démarré en vue d'identifier les malfaiteurs.

**3.** En date du 14 juillet 2020, vers 20 heures, à la 12<sup>ème</sup> avenue n° 1, quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, des hommes non identifiés à bord d'une motocyclette ont lancé une grenade sans faire de victimes au domicile d'un prénommé Selemani, membre du parti CNL. Le mobile de cette attaque n'a pas été connu.

## ***II.2. Du contexte politique.***

Le domaine politique a été caractérisé par d'innombrables abus commis sur les membres des partis de l'opposition surtout le parti CNL et cela tout au long du mois de juillet 2020. Parmi ces abus, nous avons noté surtout : des retraits des listes des candidats aux élections des conseillers collinaires, des irrégularités dans les élections des membres des bureaux des conseils communaux, la transgression de l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020, des cas d'intolérance politique et des menaces de mort pour contraindre certains membres du parti CNL inscrits sur les listes électorales à retirer leurs candidatures.

Selon des sources sur place, ces abus ont été commis par des Imbonerakure, des administratifs à la base et des policiers.

### **II.2.1. De la radiation de candidats des listes électorales aux élections des conseillers collinaires.**

A la veille des élections des conseillers collinaires prévues au mois d'août 2020, des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile sont en train d'être radiés en cascade des listes des candidats dans différentes provinces du pays avec des motifs montés de toutes pièces.

Voici les cas enregistrés par nos observateurs des droits humains sur terrain :

*1° En province Bujumbura Mairie :*

Depuis le 20 juillet 2020, des candidats aux élections des chefs de quartiers issus du parti CNL ne se sont pas retrouvés sur des listes publiées par la CECI des communes de Bujumbura Mairie.

Selon des sources sur place, en commune Ntakangwa, dans les zones de Buterere, Cibitoke et Kinama, c'est le parti CNDD-FDD qui a ordonné cette radiation à la CECI qui a aussitôt exécuté l'ordre. Malgré des réclamations, personne n'a été réhabilité dans ses droits et aucun motif n'a été donné.

## 2° En province Bujumbura rural :

- Des membres de l'opposition et de la société civile en commune Mugongo-Manga, ont été rayés de la liste des candidats aux élections des conseillers collinaires de 2020. Voici quelques noms :

- Michel Bigirimana, de la colline Nyamugari, membre du parti CNL. Il a été accusé d'adultère et d'ivrognerie à l'égard de la population ;
- Claude Gahinyuza, de la colline Nyamugari, membre du parti CNL. Il a été accusé de non-participation aux travaux de développement communautaire et de la coopérative Sangwe;
- Bonithe Barancira, de la colline Kibira, membre du parti CNL. Il a été accusé d'adultère et de non-participation aux travaux de développement communautaire ;
- Venant Kanegwa, de la colline Mugoyi, membre du parti FRODEBU. Il a été accusé de malversation des biens de la commune dans la collecte des taxes sur des marchandises vendues bien qu'aucun dossier pénal ne pèse sur lui.

- En date du 17 juillet 2020, la CECI Mugongo-Manga, en collaboration avec des candidats collinaires de Jenda rurale du parti CNDD-FDD de ladite colline ont rayé de la liste des candidats collinaires des membres des partis de l'opposition pour les élections des conseillers collinaires de 2020. Cette décision a été prise après qu'une lettre au président de la CECI Mugongo-Manga pour rayer de la liste les membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile, ait été envoyée, en date du 9 juin 2020, par les membres du comité du parti CNDD-FDD sur les collines Jenda rural et Jenda urbain.

Les membres des partis de l'opposition et de la société civile rayés des listes sont :

- Deogratias Ntiroranya, de la colline Jenda rural, membre du parti CNL. Il a été accusé de non-participation aux travaux communautaires et aux travaux des coopératives collinaires Sangwe;
- Gaudence Niyonzima, de la colline Jenda rural, membre du parti UPRONA. Elle a été accusée de refus de participation aux travaux communautaires et aux travaux des coopératives Sangwe;
- Pamphile Zidona, Ernest Ndikumana, Patrice Ndikumana, tous membres du parti CNL. Ils ont été accusés de non-participation aux travaux communautaires sur la colline Jenda rurale ;
- Aimé Nzirorera, de la colline Jenda urbain, membre du parti CNL. Il a été accusé d'ivresse publique et de malversation des biens de la commune en se donnant la compétence de distribuer de l'eau dans les ménages de la colline Jenda urbain ;
- Pierre Claver Nzeyimana, de la colline Nyarushanga, membre du parti CNL. Il a été accusé de refus de participation aux travaux de la coopérative Sangwe ;
- Jean Marie Nkurunziza, de la colline Nyarushanga, membre du parti CNL. Il a été accusé de semer la haine au sein de la population de cette colline ;
- Joselyne Niyonkuru, de la colline Jenda urbain, activiste de la société civile de l'association Dushirehamwe. Elle a été accusée de non-participation aux travaux communautaires et aux travaux de la coopérative Sangwe.

- En commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des membres du parti CNL ont été rayés des listes des candidats collinaires pour les élections des conseillers collinaires de 2020 après des réunions tenues par le responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune.

Sur 130 candidats collinaires inscrits dans les 32 collines de la commune Mutimbuzi pour les élections des conseillers collinaires de 2020, cent et vingt-neuf membres du parti CNL ont été rayés des listes des candidats par la CECI Mutimbuzi en collaboration avec des membres du parti CNDD-FDD dont Elysée Nindorera, responsable communal dudit parti. Ce dernier a organisé en date du 5 juillet 2020 des réunions du parti CNDD-FDD dans toutes les zones de la commune Mutimbuzi pour étudier la stratégie de rayer des listes des candidats aux élections collinaires ces membres du parti CNL.

- En zone Rubirizi, la réunion a eu lieu à 7 heures du matin, chez le prénommé Eric, à la place appelé Ku Gikoma.
- En zone Rukaramu, la réunion a eu lieu à 8 heures du matin, à la permanence du parti CNDD-FDD à Kajaga
- En zone Maramvya, la réunion a eu lieu à 9 heures du matin, chez Raymond à la 14ème transversale ;
- En zone Gatumba, la réunion a eu lieu à 11 heures du matin, à la permanence du parti CNDD-FDD à Kajaga ;

Ont participé à ces réunions, les membres du comité collinaire du parti CNDD-FDD, les administratifs collinaires et tous les candidats aux élections collinaires du parti CNDD-FDD.

### *3° En province Bubanza :*

Selon des sources sur place, tous les candidats du parti CNL aux élections collinaires de 2020 ont été rayés des listes dans la commune et province Bubanza par la CECI Bubanza en collaboration avec des responsables du parti CNDD-FDD dans cette commune. Selon les mêmes sources, quelques noms de ces membres ont été enregistrés : Gilbert Butoyi et Didace Ngendakumana de la colline centre-ville, Athanase Niyonkuru et Honoré de la colline Ngara, Déo Bikorimana de la colline Muramba, Donatien Minani de la colline Rabiro, Fulgence, Thierry et Alexis de la colline Mitakataka.

### *4° En province Karuzi :*

- En zone et commune Buhiga, province Karuzi, Viola Haragirimana de la colline Rwingoma inscrite sur la liste des candidats collinaires a été effacée de la liste, accusée d'avoir quitté le CNDD-FDD pour adhérer au parti UPRONA.
- Sur la colline Ramvya, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, un certain Habarugira, membre du parti CNL a été rayé de la liste lui aussi. Selon des sources sur place, ces candidats ont été rayés des listes électorales par la CECI Buhiga sur ordre du responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune.
- En date du 21 juillet 2020, deux membres du parti CNL, figurant sur des listes des candidats aux élections des conseillers collinaires de la zone Buhiga, commune Buhiga, ont été rayés des listes par la CECI Buhiga. Les concernés sont le nommé HABARUGIRA de la colline Ramvya qui avait quitté le parti CNDD-FDD pendant la campagne des élections de mai 2020 et Emmanuel MANIRAMBONA de la colline Nzibariba. Selon nos sources, ces personnes ont été rayées des listes après une réunion d'étude des dossiers des candidats aux élections collinaires par la CECI, réunion tenue à son bureau à Buhiga.
- En date du 21 juillet 2020, deux membres du parti UPRONA qui étaient sur des listes des candidats aux élections des conseillers collinaires des zones Buhiga (colline Rwingoma) et de Buhinyuza (colline Kigoma), commune Buhiga, ont été rayés des listes par la CECI Buhiga. Ont été frappées par cette radiation Viola HARAGIRIMANA de la colline Rwingoma, qui avait quitté le parti CNDD-FDD lors de la campagne électorale présidentielle de mai 2020 et la prénommée

Victoire de la colline Kigoma. Ces personnes ont été supprimées des listes après la tenue d'une réunion d'étude des dossiers des candidats aux élections collinaires par la CECI.

- En date du 21 juillet 2020, Léonard NYANKIMBONA, membre du parti CNL, candidat aux élections collinaires sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, a été rayé de la liste des candidats aux élections de sa colline par la CECI Gitaramuka. Selon nos sources, cette radiation a été commanditée par Manassé BAZISHAKA alias Ruhombo, secrétaire communal du parti CNDD-FDD.

#### *5° En province Cankuzo :*

En date du 25 juillet 2020, Yolande Ndemera, membre du parti CNDD-FDD, ancienne élue collinaire de Muterero, commune Cankuzo, a été rayée de la liste des candidats aux élections collinaires prévues le 24 août 2020, par la CECI de Cankuzo. Selon des sources sur place, elle a été accusée de n'avoir pas été compétente au cours du mandat passé mais d'autres sources disent qu'elle a été reprochée de soutenir des membres du parti CNL. Cette dernière a nié catégoriquement toutes ses allégations.

#### *6° En province Makamba :*

En date du 24 juillet 2020, sept membres du parti CNL inscrits sur les listes des candidats aux élections des collines Budaketwa, Nyamugari de la commune Mabanda ; des collines Cunamwe, Gasaka et Karongi de la commune Makamba et des collines Mbizi et Nyarutuntu de la commune Kibago, ont été supprimés des listes électorales par les CECI Kibago, Mabanda et Makamba. D'après nos sources sur place, ces victimes sont Etienne MBOZA de la colline Budaketwa, Jean SIMBARE de la colline Nyamugari, le prénommé Ferdinand de la colline Cunamwe, Lameck GIRUKWIGOMBA de la colline Karongi, Pie NDIKUMANA de la colline Gasaka, Glorioso BAYUBAHE de la colline Mbizi et Samuel NDORICIMPA de la colline Nyarutuntu. Les mêmes sources ont indiqué que leur appartenance au parti CNL a été à l'origine de cette radiation. Leurs réclamations ont été considérées comme nulles et non avenues.

#### *7° En province Gitega :*

En date du 24 juillet 2020, vingt-cinq membres du parti CNL inscrits sur les listes des candidats aux élections des conseillers des collines Kanyonga, Butare, Gisikara, Mutanga, Gihamagara, Nkima, Buhanga et Kugitega de la commune Itaba ; Gatoza, Bucana, Muyuyuro, Ntunda, Ruririmbizi et Yanza de la commune Gishubi ; Bihomvora, Jugwe, Masare de la commune Nyarusange ; Rukoba de la commune Gitega, province Gitega, ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires par les CECI Gitega, Gishubi, Itaba et Nyarusange. Parmi ces victimes figurent : Herménégilde CIZA et Charles NDAGIJIMANA de la colline Kanyonga, Isidore NZEYIMANA de la colline Butare ; BAMPORUBUSA de la colline Gisikara, Déo NIYONKURU et Déo NGENDAKUMANA de la colline Mutanga, Constantin NAKUMURYANGO et Sylvestre IGIRUKWIGOMBA de la colline Gihamagara, Gamaliel NZOKIRANTEVYE de la colline Nkima, Cyprien NYANDWI de la colline Buhanga, Gervais NDIKURIYO et Simon MPUYENURUZO de la colline Kugitega.

... / ...

## **II.2.2. Des irrégularités observées dans les élections des membres des bureaux des conseils communaux.**

Les élections des membres des bureaux des conseils communaux ont été entachées d'irrégularités et de fraudes multiformes et cela, dans tout le pays. Voici quelques cas :

**1-** En date du 24 juillet 2020, *en commune Mukaza, Bujumbura Mairie*, les élections des membres du bureau du conseil communal prévues n'ont pas eu lieu. Les candidats aux élections aux postes du président, du vice-président du conseil et de l'administrateur n'ont pas pu obtenir le nombre requis de voix . Selon le président de la CEPI Bujumbura Mairie, des consultations engagées entre les partis CNDD-FDD, UPRONA et CNL n'ont pas abouti à un consensus. Selon nos sources, les élections ont été reportées pour la date du 27 juillet 2020.

**2-** En date du 24 juillet 2020, *en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie*, des membres du conseil communal se sont réunis pour élire l'administrateur, le président et le vice-président dudit conseil. Selon des sources sur place, quelques instants après, des controverses ont éclaté entre ces membres dudit conseil issus des partis CNDD-FDD, CNL et UPRONA dans la salle empêchant, de surcroît, les membres de la CEPI de superviser le déroulement des élections. Des policiers et des Imbonerakure ont surgi dans la salle et ont accusé des membres du parti CNL d'être à l'origine de ces troubles. Selon les mêmes sources, après le départ des membres du parti CNL, la CEPI qui avait reporté les élections a réorganisé ces élections dans lesquelles participaient les membres du parti CNDD-FDD seulement.

**3-** Dans la province Bubanza , tous les 5 administrateurs communaux sont du parti CNDD-FDD.

### **II.2.3. De la transgression de l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020.**

Dans l'élection des administrateurs communaux, les électeurs devraient se baser sur l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs communaux. Ainsi, dans de nombreuses communes, la décision de la CENI en termes de représentation genre ou ethnique a été violée. *Voici quelques exemples :*

- *En province Bubanza, commune Bubanza, c'est Mademoiselle Olive NIYONKURU, Hutu du parti CNDD-FDD qui a été élue alors que la CENI avait recommandé que ce poste soit pourvu pour une femme tutsi.*
- *En province Karuzi, commune Nyabikere, l'arrêté de la CENI prévoyait l'élection d'une femme hutu au poste d'administrateur communal mais ils ont élu une femme de la composante sociale tutsi du nom de Claudine MUREKERISONI, membre du parti CNDD-FDD.*
- *En province Muyinga, commune Buhinyuza, l'arrêté de la CENI prévoyait l'élection d'un homme tutsi mais ils ont élu une femme de la composante sociale tutsi, Espérance NDAYISABA, membre du parti CNDD-FDD.*

*En commune Gashoho, la CENI avait prévu une femme tutsi à ce poste mais ils ont élu Fauzia KAMARIZA, femme de la composante sociale hutu, membre du parti CNDD-FDD. En commune Gasorwe, ils ont élu Dieudonné NIYONIZIGIYE alias Bidome, homme de la composante sociale tutsi à la place d'un homme de la composante sociale hutu.*

.... / ....

- *En province Ngozi, ces mêmes violations ont été observées dans les communes Gashikanwa et Marangara où l'arrêté exigeait respectivement une femme de la composante sociale hutu et un*

homme de la composante sociale hutu mais ils ont élu Théophile NIYIBIZI, homme hutu et Goreth NSHIMIRIMANA, femme hutu, tous membres du parti CNDD-FDD.

- *En province Rumonge*, Elyse MBONAYO, de la composante sociale hutu, membre du parti CNDD-FDD, a, en date du 24 juillet 2020, été élue administrateur de la commune Burambi en violation de l'arrêté n°013/CENI/2020 du 07 juillet 2020 qui préconisait que ce poste soit réservé à une femme de la composante sociale Tutsi. En date du 28 juillet 2020, dans une correspondance adressée au Président de la CEPI Rumonge, Elyse MBONAYO, a déposé sa démission à son poste d'administrateur communal. Elle a indiqué que c'est pour laisser ce poste à une femme de la composante sociale Tutsi comme l'exigeait la répartition faite par la CENI dans l'arrêté ci-haut mentionné. Rappelons que l'arrêté sus-mentionné porte sur la validation du tableau de répartition des administrateurs communaux.

#### **II.2.4. De l'intolérance politique.**

Cette intolérance politique a été caractérisée par des actes barbares et insensés telles les destructions des permanences du parti CNL et des attaques contre des membres de ce parti, ....

*Voici quelques cas illustratifs :*

**1-** Dans la nuit du 6 juillet 2020, vers 20 heures, sur la colline et zone Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, la maison de Juvénal NIYORUGIRA, membre du parti CNL et enseignant à l'ECOFO Rwegura a été endommagée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, des pierres ont été lancées sur cette maison abîmant des tuiles et cassant les vitres des fenêtres, puis la clôture a été détruite. La victime était en conflit avec le cabaretier Charles HATUNGIMANA, Imbonerakure de la colline Rwegura, depuis qu'elle s'était rendue dans le bistrot de Charles H. lui donnant une somme de 5.000 FBU pour se payer une bouteille de bière. Le même jour, Charles a refusé de lui donner ni la bière ou de lui remettre son argent, pour la simple raison qu'il est militant du parti CNL. La victime a porté plainte au chef de colline ainsi qu'au parquet de Kayanza. Le procureur a convoqué les deux personnes pour les aider à se réconcilier, mais en vain.

**2-** En date du 7 juillet 2020, sur la colline Muyebe, commune Nyabihanga, province Mwaro, Térance MISIGARO, membre du parti CNL, s'est vu interdire de continuer les activités de construction de sa maison par des Imbonerakure et cela, sur l'ordre d'Adrien NTUNZWENIMANA, administrateur de la commune Nyabihanga. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé de vouloir construire une permanence du CNL et non sa propre maison et d'avoir détruit des plantations de caféiers pour faire le terrassement.

**3-** En date du 11 juillet 2020, Stanislas MBONIMPA, commerçant de Gakungwe, commune Kabezi, province Bujumbura rural a été attaqué à coups de machettes par les Imbonerakure Térance SANZURWIMO, Nicodème BIRIHANYUMA, Augustin NTAKABANYURA et Rubin MASABO suite à son refus de retirer sa candidature aux élections collinaires d'août 2020. Il a été gravement blessé et conduit dans une structure sanitaire pour des soins d'urgence.

**4-** En date du 13 juillet 2020, Térance MISIGARO, âgé de 36 ans, de la Colline et zone Muyebe, commune Nyabihanga, province Mwaro, membre du parti CNL a vu un agronome collinaire lui faire payer une rançon de 10.000 FBU sous l'ordre de Jean Bosco NDUWAYO, président du parti CNDD-FDD de la même colline pour avoir enlevé deux caféiers en vue d'élargir la fondation de sa maison. Le lendemain, il a commencé à construire la fondation et il a reçu l'appel de l'administrateur l'interdisant

de construire sur cette parcelle. Selon les mêmes sources, Adrien NTUNZWENIMANA, administrateur de la commune Nyabihanga a dépêché 4 Imbonerakure et le président du parti CNDD-FDD pour démolir la fondation en cas de refus. La population de la localité considère que ces actes constituent une intolérance politique puisque même cet administrateur a détruit tout un champ de caféiers appartenant à la commune pour y construire sa maison.

**5-** Dans la nuit du 14 au 15 juillet 2020, sur la colline et zone Rugari, commune et province Muyinga, une permanence zonale du parti CNL a été démolie par des personnes non identifiées. Des murs et des fenêtres ont été tous détruits à l'aide des pioches comme l'on pouvait le constater sur des restes des murs. Des Imbonerakure de cette localité ont été suspectés d'avoir commis ce forfait car ils y font toujours des patrouilles nocturnes. Donatien AHISHAKIYE, chef de zone Rugari, a confirmé ces faits et a appelé des militants des partis politiques au respect mutuel.

**6-** En date du 17 Juillet 2020, vers 19 heures, sur la sous-colline Mburabuturo, colline et zone Cendajuru, commune Vumbi, province Kirundo, Déo GATARETSE, membre du parti CNL a essuyé un tir à la flèche près de la maison d'un certain Karikurubu, alors qu'il rentrait chez lui. Il a été blessé au bras droit. Les assaillants n'ont pas été identifiées.. Le blessé a été hospitalisé à l'hôpital de Kirundo. Selon nos sources, Déo avait été menacé par des Imbonerakure qu'il allait être tué s'il n'adhérait pas au parti CNDDFDD.

**7-** En date du 30 juillet 2020, vers 23 heures, sur la colline Nyamugari, zone Kankima, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, 4 maisons et 8 chèvres ont été brûlées par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, parmi les sinistrés figurent Michel BIGIRIMANA, membre du parti CNL, ex-chef de colline Nyamugari et candidat radié de la liste des candidats aux élections des conseillers collinaires sur la colline Nyamugari, de la même commune ainsi que Fiacre GASORE, résidant sur la colline Nyamugari, ancien membre du parti CNL avant d'adhérer au parti CNDD-FDD.

### **II.2.5.Des menaces de mort pour des raisons politiques.**

**1-** En date du 8 juillet 2020, sur la colline Rushanga, zone Mugera, commune Bugendana, province Gitega, plusieurs personnes ont reçu des menaces de mort de la part du chef de zone qui les accusait de perturber la sécurité dans cette zone. Selon des sources sur place, ce chef de zone a convoqué plusieurs personnes de sa zone dont Claude NDAYIZEYE, Avite CIZA, Bosco BUKURU, les prénommés Vincent, Berchmans, Désiré et Thérance, pour qu'ils lui expliquent pourquoi ils causent l'insécurité. Ils lui ont signifié qu'il n'y a aucune insécurité dans toute la zone mais il n'a pas été satisfait. Les accusés n'ont cessé de dire qu'ils sont victimes de leur appartenance politique étant donné qu'ils sont membres du parti CNL. Ce chef de zone a juré de les poursuivre jusqu'à ce qu'ils renoncent au CNL pour être membres du CNDD-FDD.

Depuis le 9 juillet 2020, sur la colline Mwendo, commune Ntega, province Kirundo, Isaac KABURA et Gérard NSHIMIRIMANA, tous membres du parti CNL et candidats aux élections collinaires ont dû fuir cette colline. Selon des sources sur place, Jean Marie MUGUMYANKIKO, administrateur communal les avait obligés de retirer leurs candidatures aux élections collinaires mais ils ont refusé. Ils se sont enfuis de peur des représailles suite aux menaces de morts intempestives proférées par les Imbonerakure.

**2-** En date du 12 juillet 2020, sur la colline Bugorora, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Vivance BAZIRUTWABO et Melchiade NTIRAMPA, candidats du parti CNL aux élections collinaires ont reçu à leurs domiciles des tracts de menaces d'exécution s'ils ne retirent pas leurs candidatures à la CENI. Selon des sources sur place, les victimes ont présenté ces tracts à la CECI et aux autorités administratives mais aucune mesure n'a été prise pour leur protection.

**3-** En date du 18 juillet 2020, sur la colline Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Ildephonse MATUTURU, membre du parti CNL, a été attaqué, chez lui, parmi lesquelles ont été reconnus les Imbonerakure BITUNANGE et Gilbert HIMBARWA armés de machettes. Ces derniers l'ont accusé d'avoir refusé de retirer sa candidature aux élections collinaires prévue en date du 24 août 2020. Selon nos sources, la victime a porté plainte auprès de l'administrateur communal, René MUKANDORI. La réponse lui donnée est de quitter le parti CNL et adhérer au parti CNDD-FDD.

### ***II.3. Du contexte judiciaire.***

Au cours mois de juillet 2020, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé de croître d'un jour à l'autre. On note la persécution dirigée contre les membres de l'opposition surtout ceux du parti CNL. Dans cette partie, nous parlerons aussi d'un pas en avant vers la lutte contre la corruption par l'arrestation d'un substitut du procureur en province Bubanza et de quelques policiers et administratifs.

#### **II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.**

Tout au long du mois de juillet 2020 d'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement dans des cachots.

*Quelques cas d'illustration :*

**1-** En date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, sur la colline Gitaba, commune et province Rutana, des Imbonerakure ont arrêtés 7 jeunes du mouvement scout. Des témoins rapportent que les scouts avaient pourtant l'autorisation de l'administration de se réunir et de vaquer à leurs activités.

**2-** En date du 3 juillet 2020, à la 13<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Théodore VYUKUSENGE, membre du parti CNL, résidant sur cette colline, originaire de la colline Musugi, commune Kanyosha, de la même province, a été arrêté par Samson NGUVU, Imbonerakure responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline. Selon des sources sur place, Théodore a été accusé de n'avoir pas voté pour le parti CNDD-FDD aux élections du 20 mai 2020. Les mêmes sources révèlent que la victime a été conduite au cachot du poste de police de la zone Maramvya et qu'un OPJ qui était sur les lieux a refusé de le mettre au cachot. Il a été alors conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu sur l'ordre de Gaston SINGORA, chef de zone Maramvya. En date du 4 juillet 2020, Théodore a été transféré au cachot du parquet de la province Bujumbura rural à Kabezi.

**3-** En date du 5 juillet 2020, Roger NIBITANGA, membre du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure sur ordre l'administrateur communal de Kayanza et conduit au cachot du service national des renseignements à Kayanza avant d'être conduit au cachot du commissariat de police de la même province. Les mobiles politiques sont derrière cette arrestation.

**4-** En date du 6 juillet 2020, sur la colline Cashi, commune Bugarama, province Rumonge, Janvier NIBITANGA alias Mayebo, membre du parti CNL, a été arrêté par le prénommé Michel, responsable provincial du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, ce membre du parti CNL a été accusé de participation aux bandes armées. Il a passé la nuit du 6 juillet 2020 au cachot du SNR situé au domicile de ce responsable avant d'être transféré au cachot de la police à Rumonge en date du 7 juillet 2020.

**5-** En date 8 juillet 2020, Eric HAVYARIMANA, Jonathan DUNIYA, Eric NDAYIRAGIJE, Zébedée MINANI et Fidèle KAZOBAVAMWO, tous habitants de la commune Kayogoro ont été interpellés par des autorités administratives locales en collaboration avec des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de s'être réjoui de la mort du président Pierre NKURUNZIZA ; ce qu'ils n'ont cessé de nier.

**6-** En date du 9 juillet 2020, vers midi, à l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura, Thérance MUSHANO, Vice-Président de l'AC Génocide Cirimoso et trois journalistes du groupe de presse IWACU, Chimène MANIRAKIZA, Alain Majesté BARENGA et Fabrice NZOHABONAYO, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Thérance MUSHANO voulait s'entretenir avec ces journalistes au sujet de la commémoration du 25<sup>ème</sup> anniversaire du massacre des étudiants Hutus qui a eu lieu à l'Université du Burundi en Juin 1995. Ladite commémoration, qui a lieu le 11 juin de chaque année, a été reportée cette année suite au décès du Président Pierre NKURUNZIZA survenu le 8 juin 2020. Selon les mêmes sources, au moment où les journalistes allaient commencer l'interview, un policier est intervenu, puis Thérance MUSHANO et les trois journalistes ont été isolés dans une salle avant d'être conduits au bureau de la police judiciaire des parquets situé dans le quartier Jabe dans la zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Vers 16 heures du même jour, les trois journalistes ont été libérés ayant récupéré leurs matériels confisqués au moment de l'arrestation. Le Vice-Président de l'AC Génocide est resté détenu au cachot de ladite police sous l'inculpation d'avoir « induit en erreur des journalistes en les invitant dans les enceintes de l'aéroport sans permission spéciale ». Thérance MUSHANO a été ensuite accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

**7-** En date du 9 juillet 2020, au bureau de la commune Mugina, province Cibitoke, Marie NZINAHORA, membre du parti CNL, résidant sur la colline et zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke a été arrêtée par des policiers du poste de police de Mugina et détenue au cachot de la même commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de donner des informations à la RPA. Selon les mêmes sources, Marie s'était rendue au bureau communal pour porter plainte chez l'OPJ de Mugina contre Juvénal MBANZENDORE, responsable des Imbonerakure de la zone Ruziba, qui l'avait menacée de la tuer. Juvénal a signalé aux policiers la présence de Marie et ils l'ont arrêtée. En date du 10 juillet 2020, Jovith BAYAVUGE, administrateur de la commune Mugina a interrogé Marie en lui intimant l'ordre de citer les autres membres de son parti qui donnent des informations à la RPA. Après l'interrogatoire, il l'a fait retourner au cachot.

**8-** En date du 10 juillet 2020, sur la 12<sup>ème</sup> transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Simon NKENGURUTSE, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a été arrêté par le prénommé Richard, chef de cette colline et membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, Simon a été conduit au cachot du parquet de la commune Kabezi. Son appartenance politique serait à l'origine de son arrestation.

**9-** En date du 10 juillet 2020, sur la colline Rwibikara, commune Busoni, province Kirundo, Rénovât NSHIMIRIMANA, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires a été arrêté par les nommés NDIBANJE et NDAYISENGA, tous Imbonerakure. Selon Il a été accusé d'outrage au Président Evariste NDAYISHIMIYE. Il a été incarcéré au cachot de la commune Busoni. Selon ses proches, il s'agit d'un montage visant la radiation de sa candidature.

**10-** En date du 11 juillet 2020, sur la colline et commune Bugabira, Gervais NDIBANJE, Jérémie MUYONZA et Edouard HITIMANA, tous membres du parti CNL ont été arrêtés dans un cabaret chez KABURA par Marc RWASA et Fidèle CINDITSE, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, le motif de leur arrestation est d'avoir écouté en public la radio « Voix d'Amérique » suspendue sur le territoire Burundais. Ils ont été incarcérés au cachot de la commune Bugabira. Ils ont, par la suite, été accusés de complicité avec les ennemis du Burundi.

**11-** En date du 11 juillet 2020, Salvator MINANI et son frère Sigismond NYABENDA de Kimina, zone Mubone, commune Kabezi, province Bujumbura Rural ont été arrêtés et incarcérés avec comme chef d'accusation le refus de contribuer à la construction d'une permanence du CNDD-FDD dans cette localité. Après, ils ont été accusés d'insultes au chef de l'Etat. La famille pense qu'il s'agit d'un montage parce que les 2 sont membres du parti CNL.

**12-** En date du 11 juillet 2020, sur la colline Muhuzu, zone Minago, commune et province Rumonge, Gérard BUNAME, Emmanuel BUTOYI, François NYANDWI et Samson NDAYISABA, tous fidèles de l'Eglise du Réveil en Afrique ont été arrêtés en pleine séance de prière par Michel NDIKURIYO, responsable du SNR en province Rumonge. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion visant à déstabiliser la sécurité et ont été détenus au commissariat de la police à Rumonge.

**13-** En date du 12 juillet 2020, vers 21 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé NSENGIYUMVA, âgé de 26 ans, membre du parti CNL et vendeur des brochettes près de l'hôpital Buhiga, a été arrêté, tabassé, puis conduit au cachot de la police à Buhiga par un groupe d'Imbonerakure dont les prénommés Robert, Elysée et Anicet commandés par le prénommé Gervais surnommé Colonel Meja, chef de cette colline. Selon des sources sur place, ce chef de colline est arrivé à cet endroit à bord d'une moto et ceux qui étaient sur place ont crié « koroneri meja arashitse » (Colonel Meja arrive) et la victime a répété ces mots. Ce chef de colline l'a directement accusée de l'avoir injurié en déformant ces mots pour le qualifier d'«Umumenja » (un criminel). Le lendemain matin, ces Imbonerakure accompagnés de ce même chef de colline se sont rendus au bureau de la police où ils lui ont intimé l'ordre de payer une somme de 40.000 FBU pour sa liberté.

**14-** En date du 14 juillet 2020, sur la colline Kibingo, commune et province Kayanza, Albert SINZUMUNSI, maçon et originaire de cette colline, membre du parti CNL et élu au conseil communal lors des élections de 2020, a été arrêté lorsqu'il se rendait à son travail.

Selon des sources sur place, il a été incarcéré au cachot du commissariat de police à Kayanza sans être informé du motif de son arrestation. Selon nos sources, il a été arrêté par des agents du SNR sur ordre de Ferdinand HABIMANA, secrétaire du parti CNDD-FDD à Kayanza et Jean Marie MANIRAKIZA, administrateur communal de Kayanza.

Selon les mêmes sources, les mobiles de cette arrestation et d'autres qui l'ont précédée sont liés au vote du nouvel administrateur de la commune Kayanza. Les membres du parti au pouvoir craignaient de ne pas remporter le vote du nouvel administrateur qui a eu lieu le 24 juillet 2020 étant donné que le CNDD-FDD comptait 22 sièges, le CNL, 21 sièges et le FRODEBU, 5 sièges.

**15-** En date du 20 juillet 2020, Alice NDAYISHIMIYE, membre du Parti CNL, résidant sur la colline Kinyovu, commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêtée, conduite et détenue au cachot du commissariat de police de Mwaro par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR. Elle a été accusée de se présenter au vote des sénatoriales alors qu'elle ne figurait pas sur la liste des conseillers de cette commune. Alice NDAYISHIMIYE avait obtenu le siège par cooptation.

**16-** En date du 22 juillet 2020, au quartier II, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des policiers du 3<sup>ème</sup> GMIR et de l'API ont arrêté dix personnes dont Abbas SIMBAKWIYE, président du parti CNL au niveau zonal, le prénommé Patrick, membre du conseil communal, Gaël NIMUBONA, Evariste BAKEVYUMUSAYA, Radjabu MINANI et les prénommés Israël et Rhamadhan, tous membres du parti CNL et candidats aux élections des conseillers collinaires du 24 août 2020. Selon des sources sur place, ces personnes ont été conduites au cachot de cette zone.

**17-** En date du 22 juillet 2020 matin, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, Adelthe NAHABANDI, chef de cette colline, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de Mabayi. Il a été accusé de collaborer avec des hommes armés opérant dans la forêt de la Kibira. Venant MIBURO, responsable du SNR en province Cibitoke s'est rendu sur les lieux, dans l'après-midi du même jour, pour l'interroger.

**18-** Dans la nuit du 24 juillet 2020, au secteur Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Ramadhan SIBOMANA, chef de ce secteur, en même temps secrétaire communal-adjoint du parti CNDD/FDD, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du parquet de Cibitoke. Selon des sources sur place, ces policiers ont opéré une fouille perquisition à son domicile et ils ont saisi des pagnes et des sachets en plastique en provenance de la RDC. Il a été accusé de mener du commerce illicite dans cette province.

### **II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.**

**1-** Depuis le 3 juillet 2020, dans la commune Muha, Bujumbura Mairie, Christophe NTABARESHA, burundais d'origine rwandaise et employé de la société Afri Textile, département de comptabilité, a été porté disparu. Selon des sources sur place, il a quitté son service la journée de la même date et il n'est pas arrivé à son domicile sis à Kinanira en zone Musaga, commune Muha, dans la Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, sa famille a informé la société Afri Textile de la disparition de Christophe et a cherché dans les différents cachots de Bujumbura Mairie sans succès. Sa famille a signalé qu'elle recevait des menaces téléphoniques graves de mort.

**2-** En date du 9 juillet 2020, Emery TUMUKUNDE de la colline Ceri, zone Migera, commune Kabezi, province Bujumbura Rural, responsable du parti CNL sur cette colline a été enlevé par des hommes en uniforme policier dirigés par Apollinaire KIBURUGUTU. Après des heures de torture, il a été laissé pour mort et secouru par des passants. Ces derniers l'ont conduit en hospitalisation dans une institution sanitaire de Kabezi.

**3-** En date du 10 juillet 2020, Anatole MBAZUMUTIMA de la colline Nyamaboko, zone Gisovu, commune Kanyosha, province Bujumbura Rural a été enlevé par des hommes inconnus en tenue civile qui étaient en complicité de Pierre Claver SINZUMUSI, Imbonerakure de la localité. Depuis ce jour, il est introuvable. Sa famille craint une disparition forcée.

### **II.3.3. Un pas en avant vers la lutte contre la corruption.**

#### ***II.3.3.1. De l'arrestation d'un substitut du procureur de la République en province Bubanza.***

En date du 27 juillet 2020, vers 18 heures, sur la colline Kizina, commune Gihanga, province Bubanza, Janvier GIRUKWISHAKA, substitut du procureur de la République dans cette province, a été arrêté par des policiers sur un mandat d'arrêt de la cour anticorruption. Selon des sources sur place, Janvier GIRUKWISHAKA a été accusé de percevoir un pot de vin. Selon les mêmes sources, il a détenu des hommes et a demandé à leur famille une somme d'un million de francs burundais pour les libérer. La famille s'est rendue à la cour anti-corruption pour dénoncer ce substitut. La cour a pris les photos des billets et la famille a apporté cette somme à ce substitut qui a été appréhendé avec 400 mille francs burundais de la somme donnée. Il a été détenu au commissariat provincial de police à Bubanza avant d'être transféré, en date du 28 juillet 2020, vers l'après-midi, au parquet général près la cour anti-corruption à Bujumbura.

#### ***II.3.3.2. De l'arrestation de policiers et administratifs qui volent et rançonnent la population.***

En date du 24 juillet 2020, dans une conférence de presse, le porte-parole du ministère de l'intérieur, de la sécurité et du développement communautaire, Pierre NKURIKIYE a annoncé que la police a commencé à balayer devant son toit pour combattre la corruption. Selon lui, la police a mis la main sur 13 policiers ainsi que des administratifs qui prennent les devant dans des extorsions des biens publics et infractions de vols à main armée.

Pierre NKURIKIYE a indiqué que parmi ceux qui sont incarcérés figurent des policiers qui ont été surpris en train de rançonner des transporteurs à vélos une somme de 500 FBU par personne, ceux qui ont commis des vols à main armée contre une dame qui venait de retirer une somme de 7 millions de FBU à la banque dans le quartier de Kibenga en commune urbaine de Muha en Mairie de Bujumbura, ceux qui formaient une bande de malfaiteurs qui ont mené l'attaque à la grenade dans le quartier de Buterere en commune urbaine de Ntakangwa, ceux qui ont fait des coupes illégales d'arbres ainsi que leurs complices dans l'administration. Il a ajouté que l'autorité les a déjà révoqués de leurs fonctions comme sanction disciplinaire et des dossiers judiciaires vont suivre.

### **II.3.4. De la poursuite de l'affaire Germain RUKUKI.**

En date du 30 juillet 2020, la Cour Suprême a rendu public un arrêt sur l'affaire Germain RUKUKI. Cet arrêt de la Cour Suprême était pour casser l'arrêt RPCA 773/0144 rendu par la Cour d'Appel de Ntakangwa en date du 17 juillet 2019.

Dans le même arrêt, la Cour Suprême a renvoyé l'affaire Germain RUKUKI devant la même Cour d'Appel de Ntakangwa pour statuer de nouveau et ordonner la composition d'un nouveau siège. Les avocats de l'activiste des droits de l'homme ont accueilli favorablement l'arrêt de la Cour Suprême. Ils espèrent que cette fois-ci, la justice sera rendue à Germain RUKUKI. Rappelons que le 17 juillet 2019, RUKUKI avait formé le pourvoi contre l'arrêt RPCA 773/0144 de la Cour d'Appel de Ntakangwa. Cette

Cour avait confirmé la peine d'emprisonnement de 32 ans contre Germain, prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa dans l'affaire RPC 059 du 24 avril 2018.

**Bref, au moins 46 personnes dont la majorité sont des membres du CNL ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 3 personnes ont été enlevées et portées disparues au cours du mois de juillet 2020.**

#### **II.4. Du contexte social.**

Les nouvelles autorités de notre pays ont pris des mesures de prévention et de lutte contre le COVID-19. En plus du dépistage massif, le Président de la République, Evariste NDAYISHIMIYE, s'est engagé à éradiquer le COVID-19, en date du 30 juin 2020, dans un programme dénommé « **Ndakira, sinandura, kandi sinandukiza Covid-19** » (Je vais être guéri, je ne contracte pas et je ne contamine pas les autres au Covid-19). A la même date du 30 juin 2020, le Président de la République a promis la réduction du prix du savon et de l'eau à 50% avec une subvention de l'Etat mais la mesure n'est pas encore appliquée sur tout le territoire national.

Qui plus est, en date du 7 juillet 2020, le Premier Ministre, CPG Alain Guillaume BUNYONI a effectué une visite à l'ETS Kamenge, l'un des centres de dépistage massif de la Mairie de Bujumbura. Il a recommandé à la population de ne pas négliger cette maladie et a rappelé à tous le respect des règles de prévention, notamment celles de se laver les mains avec du savon ou d'utiliser un désinfectant, mais aussi d'éviter les grands rassemblements afin de se prémunir et protéger les autres contre cette maladie. Toutefois, ces mesures restent dérisoires du moment que les grands rassemblements comme les matches, les fêtes, les messes, etc...sont toujours observés. Les bistrotts et les boîtes de nuit, le transport en commun fonctionnent toujours sans les moindres règles de prévention comme se laver les mains, la distanciation sociale et le port du masque. Dans les bars, seuls certains serveurs portent leur cache-nez car le port de ce dernier est volontaire. Dans les bus, le port du cache-nez a été exigé aux seuls chauffeurs et convoyeurs.

Selon le ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida, la situation du COVID-19 à la date du 09 Août 2020 (au moment de la rédaction du présent rapport), se présente comme suit :

- Total des tests	: 16.373
- Total des tests lors de la campagne de dépistage massif	: 13.758
- Cas testés positifs pendant la campagne	: 210
- Total des cas testés	: 401
- Total des personnes traitées et guéries	: 309
- Total des personnes sous traitement	: 91
- Décédés	: 1

\*\*\*\*\*

### **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME**

#### **III.1. Présentation générale.**

Dans cette partie du rapport, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, en quelques jours du régime d'Evariste NDAYISHIMIYE, des crimes se multiplient dans l'impunité des auteurs et dans le silence du gouvernement de BUNYONI. Tout se passe comme sous le régime de Pierre NKURUNZIZA. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés.

*Voici quelques-uns des cas qui ont été identifiés :*

**1-** En date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, à la 9<sup>ème</sup> avenue en zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie de Joseph NDIHOKUBWAYO, âgé de 62 ans, habitant de cette avenue a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, la veille, il avait vaqué à ses activités et il a passé dans un bar pour prendre un verre. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de signe de traumatisme.

**2-** En date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, à la 8<sup>ème</sup> avenue en zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie d'Etienne MINANI, âgé de 25 ans, malade mental, a été retrouvé dans une latrine chez lui. Selon des sources sur place, le corps de la victime ne présentait pas de signe de traumatisme.

**3-** En date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 vers 20 heures, un corps sans vie en état de décomposition d'une fille non identifiée, âgée d'une vingtaine d'années, a été retrouvé nu dans un lieu communément appelé « Semence », sur la colline Nyamugari, commune Buhiga, province Karuzi. Le corps était couvert des monticules de terre. L'expertise médicale de l'hôpital de référence de Karuzi a indiqué que la victime avait été violée avant d'être égorgée, et les auteurs du forfait n'ont pas été identifiés. Le chef de cette colline a indiqué que la victime a été tuée ailleurs et que son corps avait été amené à cet endroit. Le cadavre a été gardé à la morgue de cet hôpital afin de chercher sa famille mais jusqu'en date du 5 juillet 2020, personne n'est venu le réclamer.

**4-** Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, sur la colline Mugerera, commune Mbuye, province Muramvya, Jeanine IRAKOZE, après avoir mis au monde une fillette, elle l'a étranglée puis l'a emballée dans un sachet et l'a cachée sous son lit. Selon des sources sur place, elle avait l'intention de l'emmener dans une rivière pour l'y jeter. Les mêmes sources rapportent que, en date 4 juillet 2020, elle a été incarcérée à la brigade de Mbuye puis transférée au parquet de Muramvya, en date du 9 juillet 2020.

**5-** Le 2 juillet 2020, sur la colline et commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie de Rémy BAVUGAMENSHI, âgé de 25 ans, natif de ladite colline, a été retrouvé dans sa chambre à coucher.

Selon des sources sur place, la victime avait passé la journée dans la célébration du 58<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance. Selon les mêmes sources, le corps de la victime ne présentait pas de signe de traumatisme.

**6-** Le 3 juillet , à la 2<sup>ème</sup> transversale de la zone et commune Gihanga, province Bubanza, Célestin HAKIZIMANA, riziculteur, marié, père de 6 enfants, résidant au village II, a été tué, poignardé par son employé. Selon des sources sur place, la victime se rendait chez cet employé pour lui demander de rembourser une partie de la somme qui lui avait été versée, pour n'avoir pas respecté les termes du contrat de travail. Selon les mêmes sources, cet employé a sorti un couteau de sa poche et a poignardé Célestin HAKIZIMANA qui est mort sur le champ.

**7-** En date du 3 juillet 2020, un corps sans vie d'un homme non identifié, en état de décomposition, ligoté les bras et les pieds et attaché à l'aide de sa chemise, a été retrouvé flottant sur les eaux du lac Tanganyika. Il a été aperçu par des pêcheurs dans la localité de Mukungu de la commune Nyanza-Lac en province Makamba. Selon des témoins, la victime était un jeune homme qui a presque une trentaine d'années, et aurait été tuée ailleurs puis son corps jeté à cet endroit. Des militaires de la marine burundaise et des agents de la croix rouge ont aidé pour que le corps soit retiré des eaux. Selon des sources sur place, le cadavre a été inhumé dans l'après-midi du 4 juillet 2020 sur l'ordre de l'administrateur de la commune Nyanza-Lac, Jean-Claude NDUWIMANA.

**8-** En date du 3 juillet 2020, dans la localité communément appelé « Kurubaho », sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, le corps sans vie de Japhet NDAYISHIMIYE, âgé de 33 ans, originaire de la colline Kirungu, commune Kinyinya, province Ruyigi, a été retrouvé étranglé dans sa maison par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures d'ongles au niveau de la gorge et ses dents étaient arrachées. Selon les mêmes sources, ce cadavre en état de décomposition a été enterré le même jour dans le cimetière d'Isekeseke sur l'ordre du chef de cette colline, Georges NDAYISABA.

**9-** En date du 5 juillet 2020, vers 15 heures, sur la colline Mutara, commune Marangara, province Ngozi, Evelyne NTIRAMPEBA, âgée de 15 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par son oncle Gérard RWASA. Selon des sources sur place, des conflits fonciers entre Gérard et le père de la victime sont à l'origine de cet assassinat. Rwaswa Gérard a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Marangara pour enquêtes.

**10-** En date du 5 juillet 2020, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, Juvénal NDUWIMANA, âgé de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a succombé à des blessures au CDS Giharo. Selon des sources sur place, Juvénal avait été tabassé à l'aide d'un bâton, en date du 25 juin 2020, par son collègue politique, Phocas KABURA, membre aussi du parti CNDD-FDD. Le présumé auteur avait été arrêté la même date par des Imbonerakure dont Alexis surnommé Kajagari, responsable zonal des Imbonerakure et conduit au cachot de la zone Giharo.

**11-** En date du 6 juillet 2020, vers 2 heures du matin, sur la colline Burenza, commune Mwumba, province Ngozi, Spès HATUNGIMANA a mis au monde un nouveau-né de sexe féminin qu'elle a aussitôt étranglé. Selon des sources sur place, les voisins sont intervenus avant qu'elle achève le bébé ; ils l'ont transporté vers l'hôpital de Buye où il a succombé deux jours après. Le meurtrier a été arrêté par la police est incarcéré à la prison de Ngozi.

**12-** En date du 8 juillet 2020, Jackson NZIGIRABARYA de la colline Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, a été retrouvé sans vie dans son champ de bananes. Selon des sources sur place, il a été tué poignardé. Selon les mêmes sources, son corps était ligoté. Ses proches ont indiqué qu'il était parti, la veille, après avoir répondu à un appel téléphonique. Sa famille pense qu'il s'agit d'un assassinat politique.

**13-** En date du 9 juillet 2020, vers 6 heures du matin, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Nicodème NDIKUMANA, âgé d'une cinquantaine d'années et père de 7 enfants, a été retrouvé mort assassiné chez lui à coups de bâtons et de machettes par ses trois fils NINZIZA, TUYISABE et Obède. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à l'origine de cet assassinat car ses fils voulaient que leur père ne retienne aucune portion de terre après le partage familial. Les criminels ont été arrêtés par la police vers 9 heures et conduits au cachot de la commune Gitaramuka, puis transférés, le lendemain, au cachot du commissariat provincial de police.

**14-** En date du 9 juillet 2020, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, le corps sans vie de Marie Annick NDAYISHEMEZE, âgée de 18 ans, élève en classe de 9<sup>ème</sup> année au Lycée communal de Musongati a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus, près de son domicile. Ce corps a été retrouvé lors d'une fouille et perquisition opérée par la police au chef-lieu de la commune Musongati. Selon des sources sur place, le corps sans vie de cette fille avait des traces de coups de couteaux au niveau de la gorge ; signe qu'elle a été poignardée. De plus, les signes montraient que la fille avait été violée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, Marie Annick avait disparue depuis le 7 juillet 2020. Selon des sources policières, les enquêtes ont directement commencé pour identifier les auteurs de ce crime.

**15-** En date du 10 juillet 2020, sur la colline Gatwaro, commune et province Muramvya, le corps sans vie d'Anitha NSAVYIMANA âgée de 27 ans a été retrouvé dans un champ de blé se trouvant sur cette colline. Selon des sources sur place, les signes montraient qu'elle avait été violée avant d'être égorgée. On note que la police de Muramvya n'a identifié aucun suspect à ce jour.

**16-** Dans la nuit du 10 au 11 juillet 2020, vers minuit, sur la colline Muramba, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Spès NSHIMIRIMANA, âgée de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été assassinée à coups de machettes par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont défoncé la fenêtre de sa chambre à coucher avant de la tuer. Spès vivait avec sa mère dans cette maison. Cette maman a remarqué la mort de sa fille le matin quand elle allait la réveiller et elle a alerté les voisins. Les voisins affirment que la victime avait un litige foncier avec son frère prénommé Albert. Ils attendaient le partage de la propriété familiale par le tribunal de résidence.

**17-** En date du 11 juillet 2020, le matin, sur la colline Ragwe, commune Kiremba, province Ngozi, le corps sans vie de la nommée AKIMANA, âgée de 10 ans, a été retrouvé dans un marais. Selon des sources sur place, le corps de la victime montrait des signes d'étranglement. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

**18-** En date du 12 juillet 2020, Anne Marie NIMUBONA âgée de 37 ans et son bébé de 2 mois ont été retrouvés sans vie dans le ruisseau qui traverse la vallée de Bunywero se trouvant sur la colline Bugama, zone et commune Gisuru, province Ruyigi. Selon des sources sur place, la mère a été poignardée et son corps emballé avec son bébé dans un sac avant d'être jetés à l'eau. On note que la police de Gisuru a annoncé l'arrestation du mari de la victime au cours de l'enquête.

**19-** En date du 13 juillet 2020, sur la colline Munini, zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, le nommé NIMUBONA, âgé de 60 ans, a été découvert sans vie non loin de son domicile. Selon des sources sur place, le fils de la victime a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

**20-** En date du 13 juillet 2020, une personne non identifiée a été tuée sur la colline Kiyonzo, commune Rutovu, province Bururi. Cette personne a été tuée par la population de cette localité l'accusant du vol de vaches.

**21-** En date du 14 juillet 2020, vers 7 heures, sur la colline Mushikanwa, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, un corps sans vie d'Anitha NSHIMIRIMANA, âgée de 21 ans, a été retrouvé dans une brousse. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes d'étranglement et avait été brûlé à l'aide de l'essence. La victime avait disparu depuis le 6 juillet 2020 mais le cadavre ne s'était pas encore décomposé, ce qui montre que la victime a passé plusieurs jours prise en otage. Selon les mêmes sources, Roger HAVYARIMANA, Pasteur de l'Eglise Pentecôte à Munanira a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi pour des raisons d'enquête.

**22-** En date du 14 juillet 2020, un homme non identifié d'âge compris entre 25 et 30 ans a été retrouvé sans vie près de la route dans la localité entre les collines Mivo et Kibimba en commune Mabanda, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime a été tuée à l'aide d'une machette et d'un gourdin. Ses objets ont été retrouvés sur les lieux du drame couverts de sang juste à côté de son corps. Selon les mêmes sources, la victime n'a pas été identifiée car son visage était défiguré suite aux bastonnades lui infligés. La police a dit avoir entamé des enquêtes pour identifier les auteurs et le mobile du meurtre.

**23-** En date du 17 juillet 2020, vers 22 heures, au quartier Kizungu, tout près du chef-lieu de la province Bubanza, commune et province Bubanza, le corps sans vie de Louis NYANZIRA, âgé de 68 ans, veilleur, a été retrouvé à son poste d'attache. Selon des sources sur place, les habitants proches de la localité disent avoir entendu la victime criant au secours et quand ils sont allés voir de quoi il s'agissait, ils l'ont trouvé déjà mort. Selon les mêmes sources, 3 personnes suspectes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

**24-** En date du 18 juillet 2020, vers 20 heures, à la prison de Ngozi, Athanase NIBITANGA, prisonnier, condamné pour vol qualifié, a été fusillé par des policiers lorsqu'il tentait de grimper le mur de la prison pour s'évader. Selon des sources sur place, la victime était originaire de la province Kayanza et il lui restait une année de servitude pénale pour être libéré.

**25-** En date du le un corps sans vie d'une fille nommée BUKURU, âgée d'une vingtaine d'années, habitant la même colline, a été retrouvé dans un buisson. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes de viol et des traces des cordes sur ses bras. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime avait aussi des traces au cou montrant qu'elle a été tuée étranglée par des personnes non identifiées. Le cadavre a été enterré par sa famille après le constat de l'OPJ.

**26-** En date du 21 juillet 2020, vers 20 heures, sur la colline Kayenzi, zone, commune et province Muyinga, Ismaël COYITUNGIYE, âgé de 42 ans, a été tué, à son domicile, par son épouse Espérance NIZIGIMANA, à l'aide d'une pierre jetée au niveau de la poitrine. Espérance NIZIGIMANA s'est disputée avec son mari qu'elle accusait d'adultère. Selon les mêmes sources, l'auteur a été arrêté par des policiers du commissariat communal de Muyinga en date du 24 juillet 2020 et conduit au cachot.

**27-** En date du 22 juillet 2020, sur la sous colline Mushanga, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 5 corps sans vie d'hommes en tenue militaire ont été retrouvés dans la réserve naturelle de la Kibira par des gardes forestiers en patrouille. Selon des sources sur place, tous les 5 corps présentaient des impacts de balles au niveau du thorax et de la tête. Selon les mêmes sources, ces cadavres ont été déplacés à bord d'un véhicule militaire pendant la nuit et conduits vers une destination inconnue.

**28-** En date du 23 juillet 2020, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, le corps sans vie du prénommé Georges, membre du parti CNL, berger, originaire de la province Gitega, a été retrouvé tout près de la rivière Ninga. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures de machettes sur la tête, au dos et sur les jambes. Selon les mêmes sources, la famille de la victime a récupéré le corps pour aller l'enterrer à Gitega.

**29-** En date du 23 juillet 2020, vers 9 heures, sur la sous-colline Karuranga, colline Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, un nouveau-né a été retrouvé vivant dans une latrine d'environ 7 mètres par la population de cette localité. Selon des sources sur place, ce nouveau-né avait été jeté par sa maman, Nema MAYINESI, âgée de 25 ans, veuve depuis 4 ans. Selon les mêmes sources, le bébé a été vite conduit au CDS Muyange pour des soins. Nema MAYINESI, quant à elle, a été arrêtée par la police et détenue au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac pour des raisons d'enquête.

**30-** En date du 25 juillet 2020, sur la colline Jimbi en commune et province Gitega, Philbert NTAHIMPERA a été tué à coup de gourdins lors d'une bagarre dans un bar.

**31-** En date du 26 juillet 2020, Emmanuel RUBERINTWARI, membre du parti CNL, résidant sur la colline Munyinya, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, est mort suite aux coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure dont les nommés NZOJIBWAMI, chef des Imbonerakure sur la colline Mukerwa, GASARWENDA, NTARYAMIRA, KAVAKURE, RIYAZIMANA et le prénommé André, candidats aux élections collinaires de Mukerwa. Selon des sources sur place, en date du 22 juillet 2020, ces Imbonerakure l'ont battu lorsqu'il venait de rendre visite à sa sœur habitant sur la colline Mwenya de la commune et province Kirundo. En plus des coups et blessures, ils lui ont volé une somme de 12.000 FBU. Selon les mêmes sources, après avoir été tabassé, il a porté plainte auprès de Léopold BIZIRAGAKUBA, chef de colline Mukerwa mais celui-ci n'a pas voulu le recevoir. En date du 26 juillet 2020, vers 17 heures, ces présumés auteurs et le chef de la colline ont été arrêtés et conduits au cachot de police de la commune Busoni.

**32-** Dans la nuit du 26 juillet 2020, sur la colline et zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, Emilienne NSEKERABANSI, âgée de 55 ans, a été tuée, à coups de couteaux, par son voisin Simon BUKURU, à son domicile. Selon des sources sur place, ce meurtrier a blessé, à coups de couteaux, deux filles de la victime qui étaient avec elle. Selon les mêmes sources, l'assassin a tenté de fuir mais les voisins sont aussitôt intervenus et l'ont arrêté lorsqu'il se cachait dans la brousse. Ils l'ont battu avant d'être secouru par le commissaire de police de la commune Mishiha venu sur l'appel du nouveau Gouverneur de la province Cankuzo, Boniface BANYIYEZAKO. Simon BUKURU et les deux filles de la victime ont été conduits au CDS de Gishungu pour des soins médicaux. Selon ce Gouverneur, la femme du présumé auteur a accusé Emilienne NSEKERABANSI d'être à l'origine de la mort de son nouveau-né par ensorcellement.

**33-** Dans la nuit du 26 juillet 2020, sur la colline Kigaga, commune Ntega, province Kirundo, le nommé KIGAGA a été tué poignardé par son père Juvénal KARENZO. Ce meurtre serait lié à un conflit familial.

**34-** Dans la nuit du 26 juillet 2020, en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le prénommé Richard a été tué par un chef de cellule dans le site Buhomba. L'auteur de ce crime a été arrêté par la police.

**35-** Dans la matinée du 27 juillet 2020, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'un prénommé Jean pierre alias Mugumya d'âge compris entre 20 ans et 25 ans, étudiant, a été retrouvé dans une brousse sur sa colline natale. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Jean pierre a été assassiné par des inconnus quand il rentrait en provenance du centre Kajondi. La police de Rutovu a indiqué que deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

**36-** En date du 27 juillet 2020 matin, sur la colline Ruvumu, zone Jarama, commune Buhinyuza, province Muyinga, le corps sans vie de Fidèle NTIBANYURA, âgé de 43 ans, détenu à la prison de Muyinga, a été retrouvé tout près du domicile d'Isidore NZEYIMANA, commerçant de Buhinyuza. Selon des sources sur place, dans la nuit du 26 au 27 juillet 2020, des cris d'alerte d'attaque au domicile d'Isidore NZEYIMANA ont été entendus. Des voleurs non identifiés ont défoncé la maison dudit commerçant et se sont enfuis en emportant quelques biens. Selon le prénommé Serges, directeur de la prison Muyinga, le prisonnier avait été autorisé de sortir pour aller sécuriser des champs se trouvant autour de cette prison. Il avait été condamné pour une peine de 12 ans pour meurtre. Selon le même directeur, il lui restait 2 ans pour qu'il termine sa peine. Selon les mêmes sources, Pacifique NDIHOKUBWAYO, administrateur de la commune Buhinyuza et le prénommé Serges, directeur de cette prison ont réagi en disant que le prisonnier a été tué soit en légitime défense quand il volait soit il a été éliminé par ses amis.

**37-** Le soir du 27 juillet 2020, un homme non identifié a été découvert sans vie dans le quartier 3 de la zone Rukaramu (au bord du lac Tanganyika), commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. D'après une source locale, la victime a été inhumée sur l'ordre des forces de l'ordre et de l'administration locale sans faire des enquêtes.

**38-** Dans la nuit du 27 juillet 2020, vers 21 heures, sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, Prime SINDIBAGIRA, originaire de cette même colline, a été tué lorsqu'il rentrait d'un bistrot. Selon des sources sur place, une personne a été arrêtée et détenue au cachot de police de Bugendana pour des raisons d'enquête.

**39-** En date du 29 juillet 2020, vers le matin, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 4 corps sans vie d'hommes non identifiés et en état de décomposition ont été retrouvés, entassés, tout près de la réserve naturelle de la Kibira par des habitants qui se rendaient au marché de Ndora. Selon des sources sur place, ces cadavres portaient des bottes et des tenues militaires burundaises. Selon les mêmes sources, Jean Bosco HATEGEKIMANA, administrateur communal de Bukinanyana a dépêché une équipe des OPJ et des administratifs à la base pour s'enquérir de la situation. Ces cadavres ont été enterrés le même jour par la population sans faire des enquêtes.

**40-** Dans la matinée du 29 juillet 2020, le prénommé Cyriaque, habitant de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, a été découvert sans vie dans un champ de riz se trouvant en commune Mpanda de la même province. Selon une source, la victime avait été portée disparue depuis le 25 juillet 2020. Les criminels n'ont pas été identifiés.

**41-** En date du 30 juillet 2020, vers 8 heures, sur la colline Bushirambeho, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, 2 corps sans vie de Séverin NTAKIMAZI, marié, résidant sur la colline Buhinyuza et la prénommée Rose, mariée, résidant sur la même colline, ont été retrouvés décapités, près du bord de la route. Selon des sources sur place, les auteurs de ces crimes n'ont pas été identifiés. Selon les mêmes sources, le chef de colline, Anésie NIZIGIYIMANA et le procureur de la République à Karuzi, François HARERIMANA ont indiqué que les enquêtes ont commencé.

**42-** En date du 31 juillet 2020, près du marché moderne de la commune Rugombo, province Cibitoke, un veilleur a été découvert sans vie par des cultivateurs qui se rendaient dans les champs. Selon une source locale, la victime assurait la garde de la boutique se trouvant dans le coin de ce marché.

**Bref et sans être exhaustif, au moins 57 personnes ont été tuées et 34 autres blessées au cours du mois de juillet 2020.**

### **III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.**

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	2	6	0	0	2	0	4	6
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	2	0	0	2	9	2	11
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	1	0	0	3	1	4	2
Bururi	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	3	1
Cankuzo	0	0	0	0	3	1	0	3	0	0	3	4
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	15	4	15	4
Gitega	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Karuzi	0	0	0	0	2	0	0	0	4	0	6	0
Kayanza	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kirundo	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	2	3
Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	4	0
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rutana	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Ruyigi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>37</b>	<b>14</b>	<b>57</b>	<b>34</b>

\*\*\*\*\*

## ***IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.***

Au cours du mois de juillet 2020, huit cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs. Mais cela ne signifie pas que ces personnes sont les seules victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakures, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. Cela étant dit, plusieurs cas de personnes arrêtées et conduites dans des cachots clandestins ou au SNR pour y subir des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé de se multiplier au cours de la période susdite. *Voici quelques cas emblématiques :*

**1-** Le soir du 16 juillet 2020, dans les enceintes du campus Mutanga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Jean Claude NDAYIKEZA et Emmanuel MUNYANKINDI, tous étudiants de l'U. B, ont été tabassés par des Imbonerakure dirigés par Jean Marie Viateur NSENGIYUMVA, responsable des Imbonerakure dans ce campus. Selon des sources sur place, ces étudiants ont été convoqués par le commissariat général de la PJ.

**2-** En du 17 juillet 2020, sur la colline Ntatubuye, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, Kennedy BUKURU, membre du parti CNL a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part d'Imbonerakure. Il a été blessé au niveau de la tête et a été conduit dans une structure de soins de santé par ses proches. Aucun Imbonerakure n'a été arrêté par la police. Selon des proches, la victime avait échappé à une tentative d'assassinat lors d'une embuscade sur cette colline non loin de chez eux au mois de mai et, à ce moment, aucun suspect n'a été arrêté.

**3-** En date du 19 juillet 2020, vers minuit, sur la colline Sigu, commune Busoni, province Kirundo, Jean Damascène HITIMANA, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été tabassé, à son domicile, par des Imbonerakure dirigés par leurs chefs Damien HIMBURABAGABO et Ildephonse KIBUMBA. Blessé à son œil gauche, il a été obligé de se rendre à l'hôpital pour des soins médicaux. Des sources sur place ont indiqué qu'il a été accusé d'avoir refusé de retirer sa candidature aux élections collinaires qui étaient prévues pour le 24 août 2020.

**4-** En date du 20 juillet 2020 aux environs de 9 heures du matin, 3 femmes à savoir HAKIZIMANA scholastique (50 ans), MINANI Daphrose (40 ans) et BUCUMI Made (26 ans) ont été grièvement blessées par un groupe de personnes sur la colline Buhandagaza au niveau de la rivière Kajeke en commune et province Bubanza. Armés de machettes, bâtons et pierres, ces hommes ont battu sans pardon les trois femmes à telle enseigne que certaines d'entre elles se sont retrouvées dans des structures sanitaires. Les conflits fonciers seraient derrière cette atrocité.

**5-** En date du 29 juillet 2020, sur la colline Mibanda, zone Kizuka, commune et province Rumonge, un surnommé Nduki, membre du parti CNL, a été tabassé et blessé au niveau de la tête par Nestor HAVYARIMANA, Imbonerakure de cette colline. La victime a été conduite vers une structure sanitaire pour des soins médicaux, tandis que Nestor a été arrêté par la police pour coups et blessures volontaires.

\*\*\*\*\*

## ***V. DES CAS DE VSBG.***

Au cours du mois de juillet 2020, six cas de VSBG ont été identifiés par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas commis car plusieurs cas sont couverts par notre culture et des règlements à l'amiables dirigés par certaines autorités administratives locales corrompues.

*Voici quelques cas illustratifs :*

**1-** En date du 3 juillet 2020, sur la colline Ndava-Busongo, commune Gihanga, province Bubanza, A.N, âgée de 17 ans, a été violée par Lambert BIZIMANA, âgé de 18 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans une maison en chantier et il l'a violée. Selon les mêmes sources, Lambert BIZIMANA a été arrêté et conduit au commissariat communal de police à Gihanga avant d'être transféré à la prison de Bubanza.

**2-** En date du 9 juillet 2020, au village IV, commune Gihanga, province Bubanza, K.C, un garçon âgé de 9 ans, a été violé, sodomisé par Eric NIYONKURU, âgé de 18 ans. Selon des sources sur place, K.C a été accusé par l'auteur présumé de battre son chien. La victime a été transférée à l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie. L'auteur présumé, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot de poste de police de Gihanga.

**3-** En date du 12 juillet 2020, sur la colline et commune Gihanga, province Bubanza, J.P.N, âgée de 6 ans, a été violée par Claude IRANKUNDA, travailleur domestique, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, la victime était allée à la maison où l'auteur présumé travaillait puis elle a été prise par force. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza et le violeur a été arrêté pour enquête.

**4-** En date du 20 juillet 2020, sur la colline, zone et commune Bukemba, province Rutana, Violette KAMIKAZI a été blessée à l'aide d'une machette au niveau de la tête, du cou et des bras par son époux Gordien NIMBONA. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée d'infidélité. Gordien s'est rendu directement au poste de police de Bukemba pour rapporter les faits. La police l'a placé en garde à vue pour des enquêtes sur les mobiles à l'origine de cette tentative de meurtre. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

**5-** En date du 25 juillet 2020, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, C.M, âgée de 9 ans, originaire de cette même colline, a été violée par un homme, âgé de 20 ans de la même localité. Le violeur aurait demandé à la victime de lui montrer le chemin allant à la rivière et il l'a violée par après dans une brousse tout près de cette rivière. Le violeur s'est sauvé après l'acte. La victime, quant à elle, a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

**6-** En date du 29 juillet 2020, vers 19 heures, sur la colline Canika, commune Vumbi, province Kirundo, la nommée BATAMURIZA, épouse du nommé MBWENU, s'est vu couper une partie de l'oreille par son époux. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu suite aux disputes survenues après que la victime ait vendu une poule à l'insu du chef de ménage. Selon les mêmes sources, cette victime a été soignée au CDS Nyamisagara tandis que le chef de ménage a été arrêté par des policiers et détenu au cachot communal de Vumbi.

\*\*\*\*\*

## **VI. DE LA SITUATION DES BURUNDAIS REFUGIES EN TANZANIE ET CELLE DE CEUX QUI RENTRENT DANS LEUR PAYS.**

### **VI.1. De la situation dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie.**

Les burundais en exil vivant dans les camps des réfugiés en Tanzanie subissent, du jour au lendemain, les pires formes de violation des droits humains en général et des droits des réfugiés en particulier dans le silence sans nom: des arrestations arbitraires, des assassinats, ou encore des disparitions forcées.

Ces abus infligés aux burundais réfugiés en Tanzanie visent à les contraindre à se rapatrier bon gré malgré. Des milliers de burundais qui vivent dans les camps de Nduta, Nyarugusu et Mtendeli dans la région de Kigoma risquent d'être renvoyés de force sous la pression croissante des autorités tanzaniennes. D'autres réfugiés et demandeurs d'asile burundais en Tanzanie, sous la crainte de subir des violences, d'être arrêtés et d'être expulsés, la crainte d'un retour forcé, sont obligés de quitter le pays vers l'Ouganda et ailleurs.

Au cours du mois de juillet 2020, des abus surtout des cas d'assassinat des burundais réfugiés en Tanzanie se sont accentués. *Voici quelques cas :*

- 1.** En date du 2 juillet 2020, le prénomné Salvator, réfugié burundais et homme d'affaires du camp de Nduta en Tanzanie, dans la zone 7, a été attaqué par des personnes non identifiées. Cet homme tient une grande boutique au marché où il vend des appareils électroniques et fait le transfert d'argent. Selon ses voisins, des hommes armés ont débarqué chez lui et lui ont intimé l'ordre de leur donner tout l'argent qu'il avait. Il a résisté mais il a été contraint d'obtempérer car ses bourreaux étaient munis de fusils et d'armes blanches. Ils parlaient très mal le Kiswahili, ce qui laisse penser que ce n'était pas des Tanzaniens. Selon des témoins, ils lui ont volé une somme d'argent de plus de 3 millions de shillings, deux ordinateurs, deux smartphones et plusieurs articles de boutique. Ce commerçant a été blessé au niveau du visage et sur les bras. Il a été conduit à l'hôpital de Médecins Sans Frontières pour des soins.
- 2.** En date du 7 juillet 2020, au camp de Nduta en Tanzanie, des hommes en tenue policière ont arrêté deux réfugiés burundais du camp : le nommé Yusufu et un jeune connu sous le sobriquet de Ndahomvya. Ils ont été conduits vers une destination inconnue. Selon nos sources à Nduta, une vague d'arrestation des réfugiés burundais a été observée. Le comportement du gouvernement tanzanien démontre une volonté soutenue de rapatrier les réfugiés burundais par force.
- 3.** En date du 12 juillet 2020 matin, le corps de Saidi NTAHIMPERA, 44 ans, habitant du Village Kashojwa B a été retrouvé sans vie. Il était originaire de la commune Gasorwe, province Muyinga, au Burundi. Son corps a été découvert loin de chez lui à côté du Lac Nakivale. Selon des témoins, son corps présentait plusieurs traces. Ils pensent qu'il aurait été sérieusement battu avant d'être étranglé. La victime était au camp des réfugiés de Nakivale depuis septembre 2015. Le mobile du meurtre n'a pas été identifié. Toutefois, sa famille pense qu'il s'agit d'un mobile politique et exige une enquête indépendante. Le disparu militait pour le parti FNL d'Agathon RWASA avant de fuir le Burundi.
- 4.** NDIKUMASABO Justin, un réfugié burundais du Camp de Nduta en Tanzanie est porté disparu depuis la date du 16 juillet 2020. Il était veilleur à l'école Urukundo dans les enceintes dudit camp. Cette situation de disparition forcée au camp de Nduta inquiète les réfugiés du camp dans la mesure où dix personnes sont portées disparues en moins d'un mois.

5. Les cas les plus récents d'enlèvement suivi de disparition datent du 23 juillet 2020 à 2 heures du matin, quand 6 burundais réfugiés en Tanzanie (5 hommes et une femme) et installés dans le camp de Mtendeli ont été la cible. Il s'agit de Saïdi RWASA de la zone C, un cinquantenaire surnommé Sokuru de la zone 5 et Révocate NDAYISHIMIYE de la zone D. Les autres victimes sont : Félix CIMPAYE, Radjabu NDAYIZEYE et Anaclet NKUNZIMANA, tous de la Zone E. Ce dernier fut chef de la zone 9 dans le camp. Selon toujours nos sources, ils ont été enlevés par un groupe d'hommes armés dont certains en tenue de la police tanzanienne. Le forfait a eu lieu à l'intérieur du camp. Les proches des victimes disent que lors de l'enlèvement, les auteurs ont menacé de les tuer s'ils crient au secours. Le lendemain, les représentants des réfugiés et les familles des victimes se sont rendus au poste de police pour réclamer les leurs mais le chef de poste a nié avoir arrêté des personnes, cette nuit-là..

## ***VI.2. De la situation des burundais rapatriés de la Tanzanie.***

Des centaines de burundais réfugiés en Tanzanie sont déjà rentrés, mais plusieurs témoignages font état d'un retour forcé et surtout des contraintes multiformes allant jusqu'aux menaces de mort. Arrivés dans leur pays le Burundi, ils vivent le calvaire : certains sont tués et d'autres dépourvus de leurs biens. Ces abominations arrivent surtout à ceux qui rentrent au sud du pays, dans la province Makamba. Des sources sur place, les auteurs de la persécution sont des Imbonerakure et les administratifs à la base.

Ainsi, dans la nuit du 15 au 16 juillet 2020, au moins douze Imbonerakure ont été appréhendés par la police et détenus au commissariat provincial de Makamba. Selon Pierre NKURIKIYE, porte-parole de la police, ces personnes ont été accusées de rackets et d'assassinats des citoyens en provenance de la Tanzanie. Parmi les personnes appréhendées, il y avait des autorités administratives dont le chef de zone Bigina en commune Kayogoro et les chefs de colline Mudaturwa. Dans leurs opérations, ils se partageaient des rôles et certains jouaient l'éclaireur. Ces éclaireurs se rendaient en Tanzanie afin de se fournir des informations sur ces burundais qui rentraient par la frontière Maragarazi.

*Ces personnes arrêtées par la police sont :*

Paul RWAJEKERA, chef de zone Bigina - Léonidas NTAKIRUTIMANA, chef des Imbonerakure sur la colline Mudaturwa - Lameck NDAYIZEYE, un des élus collinaires de Bigina - Jean Berchmans NIYONKURU qui se promenait avec une machette - Alexis ARAKAZA, chauffeur et acheteur d'un véhicule volé qu'il a baptisé « asante corona » - Jean-Bosco HARAGIRIMANA, Imbonerakure de la colline Mayange- le prénommé Zébédée accusé d'avoir tué le nommé Masafuriya lors du partage des biens volés - Prosper GAKIZA, chef de colline Mudaturwa, Jean-Bosco NTAKIRUTIMANA, secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD à Sampeke - Gilbert NIYONZIMA - Louis BARUTWANAYO, chef de colline Bigina - Ernest NIYONSABA, Imbonerakure de la colline Bigina - Salvator NDAYISHIMIYE, responsable des Imbonerakure sur la colline Mayange et Diomède NGABONZIZA, secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD à Mayange.

En date du 18 juillet 2020, la police nationale a fait savoir qu'elle a saisi sur ces présumés criminels 4 cartes nationales d'identité dont leurs propriétaires sont Cyrille NTAMAHUNGIRO de la province Karusi, Levis HAVYARIMANA, né en 1992 sur la colline Rubarasi de la commune et province Gitega ; Jean Marie HARERIMANA, né en 1998 sur la colline Rushubi, commune Muhanga, province Kayanza et Fiston IRAKOZE né en 2001 sur la colline Gishikanwa, commune Bugenyuzi, province Karuzi. Ces derniers auraient été tués par cette bande après les avoir dépouillés de leurs biens.

### ***VI.3. De la poursuite judiciaire des personnes accusées d'extorsion et d'assassinat des burundais rapatriés de la Tanzanie.***

Ces présumés auteurs d'extorsion et d'assassinat des burundais en provenance de la Tanzanie comprennent 12 Imbonerakure, 4 policiers et 1 militaire dont certains sont cités ci – haut :

En effet, en date du 22 juillet 2020, le TGI de Makamba s'est déclaré incompétent et a renvoyé le dossier R.P 7744 de 12 Imbonerakure, 4 policiers et 1 militaire à la Cour d'Appel de Makamba après que ce tribunal ait constaté que parmi les prévenus figurait un officier supérieur de police jouit du privilège de juridiction.

Parmi ces Imbonerakure figuraient Paul RWAJEKERA, Léonidas NTAKIRUTIMANA, Lameck NDAYIZEYE, Jean Berckmans NIYONKURU, Alexis ARAKAZA et Zebedée. Quant aux policiers, il s'agit de : OPC Martin NTAHOMVYARIYE, Fidèle KIRIMWABAGABO, policier brigadier, Jackson KUBWIMANA, brigadier, Manassé MPAWENIMANA, AT du commissaire communal de Kayogoro. Enfin, le militaire répond au nom de Célestin NIHORIMBERE, chef de poste à la frontière Maragazi.

Selon nos sources, dans l'après-midi du 23 juillet 2020, la Cour d'Appel de Makamba, siégeant en matière de flagrance, a auditionné l'affaire qui a été remise pour le 27 juillet 2020 sur demande des avocats de la défense. Ces derniers ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore consulté les dossiers des prévenus.

### ***VI.4. Des sanctions administratives à l'encontre des responsables de police accusés d'implication dans les abus et assassinats des burundais rapatriés de la Tanzanie.***

Toujours dans le cadre de la lutte contre les mauvais traitements et les assassinats commis à l'endroit des rapatriés burundais en provenance de la Tanzanie, 2 responsables policiers ont été révoqués de la police burundaise. Selon des sources sur place, en date du 18 juillet 2020, en commune et province Rutana, OPP2 Gilbert NGENDANKAZI et OPC Martin NTAHOMVYARIYE, respectivement chef de poste de police en zone Gihofi au commissariat communal de police de Bukemba et le commissaire communal de police à Kayogoro ont été révoqués. Selon les mêmes sources, ces deux policiers ont été accusés de collaborer avec des civils qui avaient érigé des barrières sur des postes frontaliers entre le Burundi et la Tanzanie en trempant dans des rackets, des vols et des assassinats des burundais en provenance de la Tanzanie. Les mêmes sources ont indiqué que l'OPP2 Gilbert NGENDANKAZI et OPC Martin NTAHOMVYARIYE partageaient le butin avec des administratifs et des Imbonerakure. Ils ont été respectivement remplacés par deux officiers de police, Etienne BIGIRINDAVYI et Déo NDAYEGAMIYE.

\*\*\*\*\*

## VII. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci – dessous présente la situation carcérale dans les 11 établissements pénitentiaires et dans les 2 CMCL au 31 juillet 2020.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	347	130	9	195	13							4	4	347,00
Bururi	250	353	215	15	111	12						1	1	3	141,20
Gitega	400	1326	630	35	614	47							10	3	331,50
Mpimba	800	4334	2202	136	1940	35	1					1	14	5	541,75
Muramvya	100	799	338	20	411	30							2	3	799,00
Muyinga	300	497	93	10	368	26					1	1	6	1	165,67
Ngozi (F)	250	124		47		63		3		11			4	6	49,60
Ngozi (H)	400	1743	838		905										435,75
Rumonge	800	1032	250	18	751	13							2		129,00
Rutana	350	467	134	13	298	22							3	1	133,43
Ruyigi	300	756	253	29	449	25					1		6	1	252,00
CMCL Ruyigi	72	60					2		58						83,33
CMCL Rumonge	72	73					10		63						101,39
<b>Total</b>	<b>4.194</b>	<b>11911</b>	<b>5083</b>	<b>332</b>	<b>6042</b>	<b>286</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>121</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>284,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>5038+332 =5415</b>		<b>6042+286 =6328</b>		<b>13+3 =16</b>		<b>121+11 =132</b>				<b>52+27 =79</b>		

La population pénitentiaire est de 11.911 détenus + 79 nourrissons = 11.990

Le nombre de prévenus est de 5.415 adultes + 16 mineurs = 5.431

Le nombre de condamnés est de 6.328 adultes + 132mineurs = 6.460

Les données présentées dans le tableau ci – dessus montrent la situation carcérale du mois de juillet 2020 est très alarmante. Une telle situation résulte principalement des arrestations arbitraires et des détentions illégales pour des raisons politiques orchestrées à l’occasion de la campagne électorale, du triple scrutin du 20 mai 2020 et des élections qui ont suivi, à l’encontre des membres des partis de l’opposition et plus particulièrement les membres du parti CNL et les mandataires politiques de ce parti.

En effet, toutes les maisons carcérales du Burundi ont été construites pour accueillir un total de 4.194 personnes toutes catégories confondues mais au 31 juillet 2020, le total de la population pénitentiaire était de 11.990 personnes c’est – à – dire ; presque 3 fois la capacité d’accueil.

Ainsi, le nombre de prévenus est de 5.431 personnes et dépasse à lui seul la capacité d’accueil de toutes les maisons pénitentiaires du Burundi.

Cette situation est aussi la conséquence du fait que les dossiers judiciaires ne sont pas traités ou tardent à être exécutés parce qu’ils revêtent un cachet politique. Cela étant, les autorités judiciaires et les autorités pénitentiaires doivent attendre l’injonction de l’Exécutif.

En ce qui concerne les condamnés, ce sont la plupart des personnes qui, au moment de leur arrestation, se sont vu coller de lourdes infractions (atteinte à la sûreté intérieure de l’Etat, collaboration avec les rebelles, outrage au chef de l’Etat, détention illégale d’armes, organisation des campagnes politiques après les heures fixées par la loi...) pour le simple fait qu’ils sont membres des partis de l’opposition et surtout du parti CNL. Dans ce cas, il est rare que les prévenus pour de telles infractions puissent gagner les procès. Ainsi, les prisons regorgent de 6.460 condamnés. Tout cela ne fait que contribuer à la promiscuité et à rétrécir l’espace vital dans les établissements pénitentiaires de notre pays.

\*\*\*\*\*

## ***VIII. CONCLUSION.***

Au cours du mois de juillet, selon les données en notre possession, au moins 57 personnes tuées, 34 autres ont été blessés, 46 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 cas de disparition forcée et 8 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés. A côté de tous ces cas de violation des droits de l’homme signalés, l’APRODH note également la recrudescence des assassinats après viols des filles et femmes, qui ont pris une allure inquiétante au cours du mois de juillet. Nous restons particulièrement préoccupés par les traitements inhumains et cruels (torture, menaces de mort, enlèvements, disparitions forcées, assassinats...) auxquels sont soumis les burundais réfugiés en Tanzanie., dans l’intention de les contraindre au rapatriement forcé. Et même certains de ceux qui rentrent subissent le même sort.

Au vu de cette situation des droits de l’homme qui se dégrade du jour au lendemain au Burundi au moment où les Burundais espéraient une amélioration de leur survie avec le nouveau régime, l’APRODH encourage les nouvelles autorités de ce pays à différents niveaux de responsabilité à honorer leur promesse faites au peuple lors de la prestation de serment à leur entrée en fonction, en prenant des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains et ainsi protéger la population, avant qu’il ne soit trop tard. Ici, les Ministères ayant la justice, les droits de la

personne humaine, l'administration territoriale et la sécurité publique dans leurs attributions sont particulièrement interpellés à passer à l'action..

Face à la pandémie du Covid-19, les autorités de ce pays devraient prendre des mesures fortes de protection de la population et de surveiller la mise en application des mesures déjà prises.

Concernant la situation carcérale qui prévaut au Burundi, du Burundi, nous constatons que toutes les maisons pénitentiaires sont pleines à craquer et la promiscuité qui y règne augure que ces vies humaines sont très exposées à une catastrophe qui pourrait survenir d'un moment à l'autre. Pour cela, l'APRODH recommande que les autorités judiciaires traitent les dossiers avec diligence afin que les prisons soient désengorgées. Les instances judiciaires doivent constamment éviter les détentions illégales qui sont l'un des facteurs du surpeuplement des cellules et punir les magistrats qui se rendent coupables d'arrestations et de détentions arbitraires.

Au reste, les acteurs de la justice doivent faire preuve de l'indépendance prônée de la magistrature en se gardant de céder, dans l'exercice de leur profession, aux injonctions de l'Exécutif.

Enfin, à la communauté internationale, nous recommandons la protection des burundais réfugiés en Tanzanie surtout dans les camps de Mutendeli et Nduta et l'établissement de la responsabilité de la Tanzanie sur la violation des conventions internationales relatives aux droits des réfugiés.

**FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN**